

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/78  
12 septembre 2003

(03-4837)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

## SÉNÉGAL

### Déclaration de S.E. Mme Aïchatou Agne Pouye Ministre du commerce

Je voudrais, tout d'abord, m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour exprimer, au nom de S.E. Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, de M. le Premier Ministre et de l'ensemble du gouvernement, toute ma gratitude aux autorités mexicaines pour la parfaite organisation de la Conférence et l'hospitalité qui m'a été réservée ainsi que la délégation qui m'accompagne, depuis notre arrivée au Mexique.

**Vous me permettez également d'adresser nos vives félicitations au Cambodge et au Népal qui sont les premiers PMA à accéder à l'OMC par la procédure allégée de notre Organisation.**

La présente Déclaration s'ajoute à la contribution de S.E. Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle. Cette contribution est transmise à l'OMC qui va en faire une large diffusion comme document officiel du Sénégal.

La cinquième Conférence ministérielle constitue une étape déterminante à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement de l'OMC.

Aussi je voudrais saisir l'opportunité qui m'est ainsi offerte pour réaffirmer l'importance que le Sénégal, en tant que PMA, attache à cet événement, en raison de la place toute particulière qui y est accordée, à juste titre, au développement. Ceci doit se traduire par l'application des mesures concrètes qui sont attendues des Membres de l'OMC.

À cet égard, notre pays nourrit l'espoir que tous les Membres sauront faire preuve de dépassement pour imprimer un rythme satisfaisant à la suite des travaux, dans l'intérêt de tous.

J'ai conscience que cette conviction est partagée par l'ensemble des Membres qui, à travers leur appartenance à l'OMC scellent leur destin dans une vision commune de faire du commerce un instrument de progrès pour les peuples du monde.

L'appartenance à cette Organisation soulève, à n'en pas douter, des défis beaucoup plus importants pour les pays en développement, en général, et surtout les pays les moins avancés, du fait des contraintes qui leur sont spécifiques.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, par le biais du traitement spécial et différencié, le principe de la flexibilité a été consacré dans les règles du GATT puis de l'OMC, afin de faciliter la participation des PED et PMA au commerce mondial.

Malgré cela, force est de constater, Mesdames, Messieurs, que le système ne parvient pas encore à répondre aux attentes de nos pays qui, dès la création de l'OMC, avaient commencé à déceler des failles dans la mise en œuvre des règles établies qui ont plutôt engendré des déséquilibres en faveur des pays développés.

Au sortir de Doha, la plupart des Membres avaient placé beaucoup d'espoir dans le Programme de travail qui constitue une occasion historique pour placer le commerce au cœur des questions de développement: santé, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire etc.

C'est pourquoi, le traitement des questions des ADPIC et de la santé publique, de celles relatives au traitement spécial et différencié, ainsi qu'à la mise en œuvre, avait été soumis à des calendriers précis.

Par ailleurs, il a été prévu, dans tous les domaines de négociations, d'accorder aux pays en développement et aux pays les moins avancés un traitement particulier et compatible avec leurs besoins de développement; ce qui devrait se traduire par une flexibilité dans leurs obligations et des actions positives que les pays développés devront consentir à leur égard, dans certains cas.

Au stade actuel de l'évolution des négociations, il y a lieu de regretter l'absence de progrès substantiels dans la réalisation de ce programme à cause des manquements notables relevés par rapport aux échéances fixées mais, également, du fait de l'insuffisance des résultats enregistrés.

Cette situation est de nature à mettre en cause l'espoir qui commençait à naître après Doha et à introduire une incertitude dans les possibilités de conclure les travaux à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Dès lors, l'urgence se fait sentir de sortir nos travaux de cette logique de blocage qui tend à tout ramener à l'échéance de l'engagement unique alors que certaines questions de développement auraient dû être traitées depuis longtemps.

Ceci m'amène à rappeler les questions prioritaires du Sénégal qui sont en phase avec les préoccupations et intérêts bien compris des pays les moins avancés et recourent dans une large mesure ceux de plusieurs pays en développement.

Au sujet de l'**Accord sur les ADPIC et la santé publique**, je salue l'esprit de sagesse qui a prévalu sur cette question de survie pour nos populations et qui a une portée à la fois symbolique et humanitaire.

Mais ce consensus ne devrait pas constituer chez certains une raison de ne pas s'attaquer aux questions de fond en suspens des pays en développement.

Pour ce qui est du **traitement spécial et différencié et des questions de mise en œuvre**, nous exprimons notre déception par rapport à la faiblesse des résultats provisoires, en dépit des efforts déployés par les pays en développement et les PMA.

**Au titre des négociations sur l'agriculture**, nous estimons que les PMA ne devront pas prendre d'engagements de réduction, comme ce fût le cas lors de l'Uruguay Round car, plus que tout autre Membre, ils sont les plus exposés dans un commerce mondial de produits agricoles fortement caractérisé par des distorsions causées notamment par les pays développés.

C'est d'ailleurs dans le but de la suppression de ces distorsions que le Sénégal est favorable à l'élimination totale et, dans les meilleurs délais, de toutes les formes de subvention et de crédit à l'exportation des pays développés qui faussent les échanges. Au demeurant, ceci constitue un des volets pertinents de la proposition conjointe sur le **coton** dont nous appuyons pleinement les modalités de solution présentées par les pays coauteurs.

**Je signale qu'à la veille de mon départ pour Cancún, j'ai reçu la pétition constituée de 240 000 signatures de membres de la société civile de même que celle des quatre Présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale pour soutenir l'initiative sur le coton.**

À ce propos, l'OMC doit s'atteler à mettre en place un mécanisme de compensation des pertes de recettes causées par ces pratiques déloyales.

Par ailleurs, le traitement spécial et différencié dans les négociations agricoles devra se traduire par l'avènement d'un programme de financement approprié destiné à la mise à niveau de notre agriculture, en vue de renforcer nos capacités d'offre à destination des marchés des pays développés.

En ce qui concerne les négociations sur les **services**, nous insistons sur la nécessité d'aider nos pays à procéder à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'AGCS sur nos économies tel que prévu dans la Déclaration ministérielle de Doha.

Reconnaissant que le secteur des services est un élément dynamique de la croissance du PIB dans de nombreux PMA, nous réclamons également un renforcement adéquat des capacités afin de permettre à nos pays de mieux appréhender les questions complexes des négociations sur les services.

Pour l'**accès aux marchés des produits non agricoles**, nous rappelons l'engagement pris par les Membres, à Doha, de favoriser l'accès aux marchés en franchise de droit et sans contingentement pour les produits des PED et PMA. De même, les préférences tarifaires accordées à nos pays ne devraient pas être compromises par des obstacles non tarifaires de toutes sortes.

Dans le cadre de la **coopération technique et du renforcement des capacités**, le Sénégal a été éligible, en tant que PMA, au **Programme du Cadre intégré** dont l'objectif est d'accroître les avantages que notre pays tire de l'assistance technique qui lui est fournie par les partenaires au développement en vue d'élargir ses possibilités commerciales et de mieux intégrer le système commercial multilatéral.

C'est le lieu, pour moi, de renouveler mes sincères remerciements aux différentes organisations internationales ainsi qu'aux partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux pour l'appui déjà apporté à la mise en œuvre du Cadre intégré dont les lignes d'actions ont été approuvées par le gouvernement et la communauté des bailleurs.

Je lance un vibrant appel à nos partenaires au développement pour le bouclage du financement des lignes d'action de ce programme destiné à renforcer nos capacités commerciales dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal.

Je me félicite également de l'éligibilité de notre pays à la phase II du Programme conjoint d'assistance technique pour le commerce (JITAP II).

Pour conclure, je réitère ma conviction que la dimension du développement doit demeurer une surpriorité dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Doha.

À cet égard, j'exhorte les Membres à faire en sorte que les questions de développement en suspens soient résolues le plus rapidement possible.

La cinquième Conférence ministérielle n'aura véritablement atteint ses objectifs que si, à son terme, elle permet d'entretenir l'espoir suscité par Doha en conférant un élan nouveau aux travaux pour qu'à l'heure du bilan, le développement soit suffisamment inscrit au décompte des résultats tangibles.

---